

DEMANDE DE RÉSERVATION DE CERTIFICATS VERTS UNITÉS DE PRODUCTION ET D'INJECTION DE BIOMÉTHANE

PARTIE 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Ce formulaire est destiné à l'introduction d'une **demande de réservation de certificats verts pour** :

Soit un :

☐ **Nouveau projet de production de biométhane** : une installation qui n'a pas fait l'objet d'une demande précédente de réservation de certificats verts ni pour l'injection de biométhane, ni pour la production d'électricité à partir de biogaz.

Cette installation va faire l'objet d'une demande complémentaire de réservation de certificats verts pour la production d'électricité à partir de biogaz (demande à introduire via le formulaire « biogaz »)

Ou

☐ **Nouveau projet de production de biométhane** : Une installation de biométhanisation qui a déjà fait l'objet d'une demande de réservation de certificats verts pour sa production d'électricité à partir de biogaz ou pour une première unité d'injection de biométhane.

La demande doit être introduite préalablement à la réalisation du projet. La mise en service du projet ne pourra être réalisé qu'après la confirmation de la demande et des données de réservation.

L'avis du [Comite transversal de la biomasse énergie](#) concernant les critères de durabilité de la biomasse pour la production d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre est requis pour le traitement de la demande.

* référence Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) « relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération » ; section première bis, Art.15

CADRE 1.1 DONNEES GENERALES

1.1.1 Site de production – localisation de l'installation de production de biométhane

Nom du site :			
Adresse :		Numéro :	Boîte :
Code postal :		Commune :	

Coordonnées Lambert générales (si connues) X = mètres ; Y = mètres

➤ Partie Réservee à l'Administration

Date de réception :

N° d'indicatage :

N° DE DOSSIER :

Formulaire: oui ☐ Non ☐

Annexes: oui ☐ Non ☐

1.1.2. Coordonnées du futur producteur de biométhane / bénéficiaire du droit aux CV

☐ Personne physique ☐ Personne morale ☐ Indépendant																		
☐ Monsieur ☐ Madame		* Légalement représenté par :																
Nom :		Prénom :																
Adresse :		Numéro :	Boîte :															
Code postal :		Commune :																
Pays :																		
Tél. direct :		Courriel :																
Raison sociale / dénomination entreprise :																		
Forme juridique :																		
Numéro d'entreprise : BE <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> Assujetti à la TVA ? ☐ Oui ☐ Non																		

* Si la personne indiquée n'est pas reprise comme personne représentant légalement la société au sein de la Banque Carrefour des Entreprises, il est nécessaire de transmettre un document/mandat dûment signé qui lui confie la gestion du futur compte de certificats verts.
N° D'ANNEXE : A (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

Autre personne de contact si différente du représentant légal ou du mandataire désigné	
☐ Monsieur ☐ Madame	
Nom :	Prénom :
Tél. direct :	Courriel :

Êtes-vous une société de Tiers-investisseur : ☐ Oui ☐ Non																		
Si oui, coordonnées de votre client, propriétaire du site de production :																		
☐ Monsieur ☐ Madame		Légalement représenté par :																
Nom :		Prénom :																
Tél. direct :		Courriel :																
Adresse :		Numéro :	Boîte :															
Code postal :		Commune :																
Pays :																		
Raison sociale/dénomination :																		
Forme juridique :																		
Numéro d'entreprise : BE <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> Assujetti à la TVA ? ☐ Oui ☐ Non																		

* Si la personne indiquée n'est pas reprise comme personne représentant légalement la société au sein de la Banque Carrefour des Entreprises, il est nécessaire de transmettre un document/mandat dûment signé qui lui confie la gestion du futur compte de certificats verts.
N° D'ANNEXE : A (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

1.1.3. Type de demande

* référence AGW - Art.15 §1er et Art.15 ter /1 §2 et §3

La demande concerne une (cochez la case correspondante) :

☐ **Nouvelle installation (1^{er} projet)**

☐ **Nouvelles installation de biométhane**

> Numéro de site de production de biométhane existant :

> Numéro de site de production d'électricité à partir du biogaz lié au site de production :

> Date de la première mise en service : / /

> Date d'initialisation du comptage des certificats verts : / /

1.1.4. Permis - Autorisation

* référence AGW - Art.15 §1^{er} bis

Le projet est-il soumis à l'obtention d'un permis ? ☐ Oui ☐ Non **Si oui**, complétez le tableau suivant.

Joindre également en annexe à ce formulaire la ou les copie(s) des permis déclarés ci-dessous,

N° D'ANNEXE : B (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

Type de permis *	Date d'obtention	Terme
☐ Permis Unique, ☐ Permis Environnement,		
☐ Permis Urbanisme,		
☐ Autorisation, Déclaration, ...		

CADRE 1.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION

1.2.1. Détail du projet :

Remplissez le tableau suivant pour la première unité de production :

Biogaz	
Stockage des intrants	☐ Silos ☐ Cuves
Prétraitement des matières solides	
Technologie utilisée	
Capacité de prétraitement journalière [tonne/jour]	
Digesteur	
Technologie utilisée	
Nombre	
Capacité [m³]	
Type de matériau	
Production de gaz SER (MW PCS ou Nm³/h)	
Valorisation	
Valorisation (utilisation) du digestat	
Épuration du biogaz	
Technologie utilisée	
Commentaires/remarques (si applicable) :	

PARTIE 2. DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER

* référence AGW - Art.15 §1^{er} bis

CADRE 2.1. DETAIL DU COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA (€)
Achat du terrain	
Équipement de l'installation	
Génie civil (fondation, grutage, accès)	
Frais de développement du projet	
Total	

La liste des postes n'est pas exhaustive, des lignes peuvent être ajoutées. Si le tableau ne suffit pas, alors utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe F – tableau coût investissement » ;

N° D'ANNEXE : C (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : “Annexe à joindre au formulaire”)

CADRE 2.2. COÛT OPÉRATIONNEL DE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA/an (€)
Maintenance de l'installation	
Location des terrains	
Coût de l'intrant	
Assurances (hors perte de revenus)	
Total	

La liste des postes n'est pas exhaustive, des lignes peuvent être ajoutées. Si le tableau ne suffit pas, alors utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe G – tableau coût production » ;

N° D'ANNEXE : D (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : “Annexe à joindre au formulaire”)

CADRE 2.3. AIDES SOLLICITEES AUPRES D'AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE OU D'AUTRES SERVICES PUBLICS * référence AGW - Art.15 §1^{er} bis

D'autres aides sont octroyées par d'autres organismes publics ou d'autres services publics.

L'entreprise a-t-elle déjà bénéficié de certaines de ces aides pour la réalisation de ce projet d'installation ou a l'intention d'en solliciter ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, complétez le tableau suivant. Joindre également en annexe les copies de tous les documents relatifs aux différentes aides demandées ou perçues,

N° D'ANNEXE : E (si joint, cochez ☐ dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

Organisme	Type d'aide	N° de dossier (*)	Date de l'octroi	Montant (€)

(*) Si une demande d'aide va être introduite ou est en cours d'analyse par l'organisme, mentionnez la date d'introduction de la demande. Vous enverrez ultérieurement à l'administration la notification d'octroi.

CADRE 2.4. PRODUCTEUR(S) D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Veuillez indiquer dans ce cadre les coordonnées des producteurs d'électricité verte avec lesquels le producteur de gaz issu de renouvelable a conclu un contrat de fourniture de labels de garantie d'origine (LGO) gaz SER.

Les **contrats de fourniture** doivent être annexés à ce formulaire. Ils doivent être conclus pour une durée minimale de deux ans et exprimée en multiple d'années complètes. Ils doivent reprendre les éléments suivants :

- Parties concernées,
- (si le contrat est conclu avec une partie intermédiaire autre que celles-ci) Installations de production d'électricité verte (numéro de compte CWaPE s'il existe) et d'injection biométhane concernées par le contrat,
- Quantité de LGO gaz SER concernée par le contrat,
- (Si l'installation de production d'électricité verte est partie concernée du contrat) Caractéristiques de l'installation de production d'électricité verte : puissance électrique, heures de fonctionnement, numéro de compte CWaPE.

N° D'ANNEXE : F

Les **mandats de représentation** des producteurs d'électricité verte éléments suivants doivent être annexés à ce formulaire (un modèle de mandat optionnel est disponible).

N° D'ANNEXE : G

Producteur 1

Nom	
Numéro de site de production (CWaPE)	
Fin de l'octroi de CV prévue	
Nombre de LGO gaz SER rachetés par an	
Nombre de CV annuel	

Producteur 2

Nom	
Numéro de site de production (CWaPE)	
Fin de l'octroi de CV prévue	
Nombre de LGO gaz SER rachetés par an	
Nombre de CV annuel	

Producteur 3

Nom	
Numéro de site de production (CWaPE)	
Fin de l'octroi de CV prévue	
Nombre de LGO gaz SER rachetés par an	
Nombre de CV annuel	

Si le nombre de producteurs est supérieur à 3, alors utilisez le tableau du document « annexe réservation 7 » pour les producteurs supplémentaires. Ce tableau doit également être renseigné dans le tableau « *Annexes jointes au formulaire* » de la page 10

N° D'ANNEXE : H

PARTIE 3. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉALISATION DU PROJET

CADRE 3.1. ARGUMENTAIRE

Annexes obligatoires à joindre : un argumentaire démontrant le sérieux et la faisabilité du projet.

Le sérieux et la faisabilité seront évalués sur base des différents éléments suivants :

- A. Le dossier technico-financier dûment complété comprenant un **Business plan (dépenses, recettes, analyse / étude de rentabilité)** **N° D'ANNEXE : 1**
- B. **L'étude de détail déterminant la quantité de biométhane injectable dans le réseau, réalisée par le Gestionnaire de Réseau de Distribution** **N° D'ANNEXE : 2**
- C. L'avis du Comité transversal de la biomasse énergie (CTBE) : **N° D'ANNEXE : 3**
- D. Lettre d'intention de la part des fournisseurs des intrants garantissant leur approvisionnement : **N° D'ANNEXE : 4**

³ Pour la définition d'une ligne directe, voir l'art.2 du Décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité du 12 avril 2001

CADRE 3.2. DATE DU RELEVÉ D'INITIALISATION DES INDEX DE COMPTAGE

Indiquer ici la date à partir de laquelle les cogénérations biogaz utilisent des LGO gaz SER pour se voir octroyer des certificats verts additionnels. Cette date détermine le début et la fin de l'octroi sur base de la réservation.

||| / ||| / ||| |||

Attention !

À défaut de respecter cette date, la durée de la période d'octroi des certificats verts sera réduite de plein droit à concurrence de la durée du retard.

CADRE 3.3. ESTIMATION DU NOMBRE DE CERTIFICATS VERTS

La méthodologie pour le calcul du taux d'octroi de certificats verts additionnels est décrite à l'annexe 14 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération. Le nombre de certificats verts additionnels à réserver découle de cette méthodologie.

$$CV_{\text{additionnels}} = \left(\frac{N_{GN} - N_{G\ SER}}{N_{GN}} \right) \times \alpha_{e,ref} \times E_{SER} \times \left(\frac{PCI_{G\ SER}}{PCS_{G\ SER}} \right) \times qECO \times \Delta_{gaz,n,t}$$

Biogaz	
Nombre de CV à réserver	
Paramètres utilisés pour le calcul	
N_{GN}	251 kgCO ₂ /MWh _p PCI
$N_{G\ SER}$ (estimé, kgCO ₂ /MWh _p PCS)	
$\alpha_{e,ref}$	55 %
E_{SER} (injection annuelle de biométhane en MWh PCS)	
$\left(\frac{PCS_{G\ SER}}{PCI_{G\ SER}} \right)$	1,111
qECO	
$\Delta_{gaz,n,t}$ (initialement fixé à 1)	1
E_{SER} (injection annuelle de biométhane en MWh PCS)	
Commentaires/remarques (si applicable) :	

CADRE 3.4. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE
--

Je soussigné,, légalement responsable, déclare sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité.

En cas de tiers-investissement, je tiens à disposition du service la convention de cession dûment établie.

Lu et approuvé à, le/...../.....

Signature :

Signature du client final bénéficiaire de l'installation en cas de Tiers-investisseur :

Je soussigné,, légalement responsable, déclare également sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité.

Lu et approuvé à, le/...../.....

Signature :

PARTIE 4. ANNEXES

Liste des annexes jointes au présent formulaire :

Annexe n°	Références au formulaire	Objet (annexes indispensables à joindre selon les données renseignées dans votre demande)	Si joint A cocher
A	1.1.2	Désignation / mandat de gestion de la demande	
B	1.1.4	Permis / Autorisation	
C	2.1	Tableau complémentaire coût investissement	
D	2.2	Tableau complémentaire coût production	
E	2.3	Information aides investissement complémentaires	
F	2.4	Contrats de fourniture	
G	2.4	Mandat	
H	2.4	Annexe complémentaire - producteur	
1	2.4	Business Plan / Etude de rentabilité	
2	2.4	Étude détaillée du gestionnaire de réseau	
3	2.4	Avis du Comité Transversal de la Biomasse énergie (CTBE)	
4	2.4	Lettre d'intention de la part des fournisseurs des intrants	

PARTIE 5. PRATIQUES

PROCEDURE

- 1) Dûment remplir et signer ce formulaire de demande ;

Nous recommandons d'indiquer clairement les informations de contact (adresse postal, n° téléphone / GSM et adresse email)

- 2) Joindre toutes les annexes nécessaires au traitement de la demande dans l'ordre de la « liste des annexes jointes au présent formulaire » de la page 10 ;

Rappel : les informations et annexes demandées sont obligatoires pour le bon traitement de la demande.

- 3) Envoyer le formulaire (annexes comprises) dûment complété et signé soit

- en original par courrier postal à l'adresse : **Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES**

- par courriel / e-mail à l'adresse : **reservationcv@spw.wallonie.be** :

- > avec pour objet : « **Nouvelle demande – Injection Biogaz – [nom du site]** »

- > avec en pièces jointes : le formulaire et les annexes en fichier «.pdf » dûment nommé de la manière suivante « **Formulaire Injection Biogaz – [nom site] – [type de demande]** » et « **Annexe n°[..] – [nom site]** ».

Attention, nous recommandons l'envoi via un service de transfert en ligne si la taille des fichiers .pdf dépasse la capacité de réception maximale de 15 Mo.

INFORMATIONS UTILES

A défaut d'un dossier complet, le demandeur verra sa demande irrecevable.

Nous tolérons une réception de la demande en deux temps (maximum 10 jours entre les deux réceptions). Dans ce cas, **le traitement de la demande commencera à la date de réception de la demande complète.**

Le demandeur ayant introduit un dossier de demande conforme recevra un **accusé de réception** dès réception de celui-ci au sein de l'Administration. A partir de cette date, le demandeur recevra la décision de l'Administration **endéans les 3 mois**.

Étapes de suivi du projet :

Étape 1 : Introduction de la demande complète

Étape 2 : Accusé de réception de la demande > Recevable

- Étape intermédiaire de l'administration : calcul de l'estimation du nombre de certificats verts pour le projet
- Étape intermédiaire de l'administration : vérification de la disponibilité des certificats verts pour le projet

Étape 3 : Décision de l'administration sur le statut de la demande > **ACCEPTÉ** (sérieux et plausible)

Étape 4 : Réalisation du projet selon le calendrier fixé lors de la confirmation de la réservation

Étape 5 : Établissement du Certificat de Garantie d'Origine, CGO, par l'organisme de contrôle agréé.

Pour plus d'informations, consultez le site <http://energie.wallonie.be>.

Le producteur est tenu d'informer l'Administration à tout moment (jusqu'à la mise en production) des éventuelles modifications apportées à son dossier de réservation. Deux points sont importants :

1. Tout déplacement de la date du relevé d'initialisation des index de comptage entraînera une diminution de la durée d'octroi des certificats verts à concurrence de la durée du retard ;
2. Toute modification entraînant une augmentation de la puissance du projet d'installation entraînera l'introduction d'un nouveau dossier spécifique en reprenant le n° de dossier de réservation précédent.

Autre Formulaire disponible :

- Modifications des coordonnées
- Demande de modifications du projet réservé
- Demande de report de la date de 1^{er} octroi en raison de causes externes

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi⁵, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- Ces données pourront être transmises au service suivant au sein du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche**;
- Ces données pourront être transmises à la CWaPE;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

TEXTE DE LOIS RELATIF A LA RESERVATION DE CERTIFICATS VERTS

- Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

⁵ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel